



Avis de publication

MAIRIE DE JASSERON

Monsieur le Maire de Jasseron certifie que le registre des délibérations du Conseil municipal dont la séance s'est tenue le 25 février 2025 a été publié ce jour et qu'il a été mis à disposition du public pour consultation dès aujourd'hui à la mairie, située 53 rue Julien Manissier.

Toutes les délibérations de cette séance ont été télétransmises en préfecture le 26 février 2025 et sont exécutoires à compter du 26 février 2025, date de publication.

Listes des actes publiés :

- délibération n°CM2025.02-01 du 25 février 2025 relative à l'accroissement saisonnier d'activité
➔ vote à l'unanimité (19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)
- délibération n°CM2025.02-02 du 25 février 2025 relative à l'attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2025
➔ vote à l'unanimité (19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)
- délibération n°CM2025.02-03 du 25 février 2025 relative à la convention de financement à conclure avec la Fondation du patrimoine
➔ vote à l'unanimité (19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)
- délibération n°CM2025.02-04 du 25 février 2025 relative à la convention à conclure avec le Département de l'Ain dans le cadre de l'aménagement de l'arrêt de cars situé sur la RD 52, devant le groupe scolaire
➔ vote à l'unanimité (19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)
- délibération n°CM2025.02-05 du 25 février 2025 relative la campagne de piégeage dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique au titre de l'année 2025
➔ vote à l'unanimité (19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)
- délibération n°CM2025.02-06 du 25 février 2025 relative à la convention pour la plantation et l'entretien d'arbres et arbustes fruitiers à conclure avec Grand Bourg Agglomération (GBA) dans le cadre de l'opération « Des vergers dans nos communes »
➔ vote à l'unanimité (15 voix pour ; 3 voix contre ; 1 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)

Les délibérations publiées dans ce document peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication.

Avis affiché ce jour dans le lieu indiqué ci-dessus.

Fait à Jasseron, le 26 février 2025

Sébastien GOBERT,
Maire

